



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Hausse du pouvoir d'achat des fonctionnaires de catégorie C

Question au Gouvernement n° 4213

### Texte de la question

#### HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C

**M. le président.** La parole est à Mme Patricia Mirallès.

**Mme Patricia Mirallès.** Madame la ministre de la transformation et de la fonction publiques, depuis 2017, notre majorité mène une politique ambitieuse de rénovation de la rémunération des fonctionnaires civils et militaires qui ne reçoit pas l'attention médiatique qu'elle mérite.

Avec le Ségur de la santé, nous avons augmenté le traitement indiciaire des soignants de 183 euros par mois ; le Grenelle de l'éducation a accordé une prime d'activité de 100 euros aux enseignants en début de carrière ; les gardiens de la paix ont eux aussi vu leurs salaires revalorisés de 120 euros par mois. La loi de programmation militaire a également entériné une nouvelle politique de rémunération de nos soldats.

Toutes ces mesures sont concrètes. Elles manifestent une volonté sincère d'améliorer le quotidien et de renforcer le pouvoir d'achat de nos fonctionnaires.

J'ai moi-même été durant douze ans fonctionnaire de catégorie C, une de ces « petites mains » de notre fonction publique. Aujourd'hui en disponibilité pour exercer mon mandat de députée, je demeure particulièrement attentive aux mesures prises en faveur de ces agents. En contact permanent avec les citoyens, ces fonctionnaires sont des rouages aussi discrets qu'essentiels pour permettre à notre société de fonctionner. Ils sont les agents de notre quotidien. Ce sont eux qui font vivre nos centres communaux d'action sociale (CCAS), nos cantines publiques, et nos écoles. Ils nous accueillent et nous accompagnent dans chacune de nos démarches en mairie. Ils entretiennent nos espaces verts et nos voiries.

Alors qu'elles représentent 80 % de la fonction publique territoriale, ces chevilles ouvrières de l'État méritent elles aussi une pleine reconnaissance de notre part.

Je crois savoir, madame la ministre, que vous prévoyez en faveur de ces fonctionnaires de catégorie C une importante revalorisation salariale, et non une prime. Sauriez-vous nous en dire plus sur cette mesure tant attendue ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques.** Merci de rappeler dans le débat public le rôle essentiel de ces hommes et des femmes qui exercent des métiers parfois oubliés, parfois négligés. Ils étaient en deuxième ligne pendant la crise sanitaire, mais ils étaient la première ligne de la continuité des services publics.

Oui, sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre, nous avons fait un choix pour 2022 : au-delà des augmentations de salaires que vous avez citées pour les soignants, pour les forces de l'ordre, pour les enseignants, nous avons décidé, non pas d'augmenter le point d'indice de 1 %, ce qui aurait accordé à ces agents de catégorie C une augmentation de 14 euros au maximum, mais de concentrer nos efforts en revoyant en profondeur la grille salariale de 1,2 million d'agents de catégorie C, qu'ils travaillent dans les hôpitaux, dans les collectivités locales, dans les services de l'État...

D'ici à l'année prochaine, les agents de l'État de catégorie C verront sur leur feuille de paye une hausse de 40 à 100 euros par mois, avec une prise en charge de 15 euros pour la mutuelle santé que ces agents payent aujourd'hui entièrement de leur poche. C'est là une inégalité que nous voulons résorber. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Ainsi, ce matin, nous sommes allés plus loin avec les organisations syndicales : nous avons parlé des promotions et des inégalités de salaires entre les ministères, à travail égal ; nous nous sommes également penchés sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

**M. Pierre Cordier.** Il ne faut pas oublier les autres !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** Je me suis engagée à ce que nous ouvrons, à compter d'aujourd'hui et pour six mois, jusqu'en février 2022, un chantier sur les perspectives de salaires et de carrière,...

**M. Pierre Cordier.** Et les recettes, aussi !

**Mme Amélie de Montchalin, ministre.** ...car nous devons à ces femmes et à ces hommes très engagés, dont je suis fière d'être la ministre, des perspectives d'avenir, de valorisation et de reconnaissance. Je vous remercie pour votre soutien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Patricia Mirallès](#)

**Circonscription :** Hérault (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4213

**Rubrique :** Fonction publique de l'état

**Ministère interrogé :** Transformation et fonction publiques

**Ministère attributaire :** Transformation et fonction publiques

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 juillet 2021](#)